

CONSEIL - ZONE DE POLICE

Séance du 18 janvier 2022

La séance est ouverte à 18h27 et se tient en visioconférence.

Présidence:

M. M. Prévot

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, Ch. Deborsu, P. Grandchamps, Ch. Mouget, S. Scailquin
MM. T. Auspert, L. Gennart

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (cdH)
Mmes, C. Casseau, C. Crèvecoeur, V. Delvaux, G. Plennevaux, A-M. Salembier
MM. C. Capelle, D. Fiévet, V. Maillen (jusqu'au point 5), F. Mencaccini (pour les points 6 et 7), B. Sohier

Mme A. Hubinon, Cheffe de groupe (Ecolo)
Mmes C. Halut, C. Heylens, A. Minet, C. Quintero Pacanchique
M. A. Gavroy

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR
MM. B. Guillitte, E. Nahon

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)
Mmes M. Chenoy, C. Collard, N. Kumanova-Gashi, E. Tillieux (pour les points 6 et 7)
MM. J. Damilot, C. Pirot, F. Seumois, K. Tory

M. L. Demarteau (jusqu'au point 5), Chef de groupe (DéFI)
MM. P-Y Dupuis (jusqu'au point 5), J. Lemoine

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)
M. R. Bruyère (jusqu'au point 5)

Mme F. Kinet, Conseillère communale (jusqu'au point 5)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale
M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées:

Mme A. Oger
Mme F. Jacquet, Conseillère communale PTB

Séance publique

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

HRM.....	3
PERSONNEL.....	3
1. Mobilité: ouverture des emplois 5ème cycle 2021.....	3
ZONE DE POLICE - FINANCES	3
2. Exercice 2021: MB ordinaire et extraordinaire n°2 - décision de tutelle.....	3
3. Budget 2022: 12èmes provisoires - février 2022	3
DIRECTION GENERALE	4
CELLULE CONSEIL	4
4. Procès-verbal de la séance du 07 décembre 2021	4
Point(s) inscrit(s) à la demande de Conseillers.....	4
5. Néant.....	4

Séance publique

HRM

PERSONNEL

1. **Mobilité: ouverture des emplois 5ème cycle 2021**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la Zone de Police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 21 décembre 2021;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff du 03 janvier 2022,

Sur proposition du Collège du 04 janvier 2022,

Déclare vacants dans le cadre de la Zone de Police:

- Cadre opérationnel:
 - 1 emploi de Commissaire Adjoint à la Direction du Service Enquêtes et Recherches;
 - Modalités de sélection: commission de sélection ad hoc.
 - 1 emploi d'INPP au Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 1 emploi d'INPP au Service Enquêtes et Recherches - Section Stupéfiants;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 1 emploi d'Inspecteur au Service Police Secours;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

ZONE DE POLICE - FINANCES

2. **Exercice 2021: MB ordinaire et extraordinaire n°2 - décision de tutelle**

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et notamment l'article 72 ;

Sur proposition du Collège du 04 janvier 2022,

Est informé de l'Arrêté du Gouverneur du 26 novembre 2021 approuvant la modification budgétaire n°2 2021 de la Zone de Police.

3. **Budget 2022: 12èmes provisoires - février 2022**

Vu le Règlement Général de la Comptabilité de la Police Locale dont notamment l'article 13;

Attendu que le budget 2022 est en cours d'élaboration;

Attendu qu'il convient de prendre les dispositions utiles pour permettre la continuité de l'activité de la zone de Police et de faire face aux dépenses obligatoires;

Sur proposition du Collège du 04 janvier 2022,

Liquide les dépenses obligatoires du mois de février 2022, en attendant la présentation du budget 2022 au Conseil communal et son approbation par la Tutelle.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

4. Procès-verbal de la séance du 07 décembre 2021

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal,

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil - Zone de Police du 07 décembre 2021 a été mis à disposition des Conseillers.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE CONSEILLERS

5. Néant

Il n'y a pas de point complémentaire

Approbation du procès-verbal

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil - Zone de Police du 7 décembre 2021 est considéré comme approuvé.

La séance est levée à 23h17.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

L. Leprince

M. Prévot